

# **VILLE DE CALONNE-RICOUART**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre le 05 février à 18h30, les membres du Conseil Municipal, répondant à la convocation qui leur avait été adressée le 26 janvier précédent, se sont réunis en la salle des mariages de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Ludovic IDZIAK, Maire.

### **ETAIENT PRESENTS :**

Ludovic IDZIAK, Annie CARINCOTTE, Claudette CREPIEUX, Maxime DUJARDIN, Delphine DELPORTE, Michaële DEPIN, Joël KMIECZAK, Aurélie TIRS, Yves BOUTTIER, Jonathan RICART, Nathalie DUCHATEAU, Patrick SYCZ, Maurice COFFIN, Jean Luc LAMBERT, Jean-Paul GARNAULT, Anne Lise RIOT, Sébastien KARAS, Thérèse DELASSUS.

### **EXCUSES :**

Didier AROLD ayant donné procuration à Ludovic IDZIAK  
Didier FOURMEAUX ayant donné procuration à Anne Lise RIOT  
Isabelle KASTELIK ayant donné procuration à Annie CARINCOTTE  
Stéphane BOUTTIER ayant donné procuration à Jean Paul GARNAULT  
Cédric MATHOREL ayant donné procuration à Maxime DUJARDIN  
Marie Ange LERNOUX ayant donné procuration à Aurélie TIRS  
Isabelle POTIER ayant donné procuration à Mickaele DEPIN  
Aude Line MATURSKI ayant donné procuration à Jean Luc LAMBERT  
Catherine JEANSON ayant donné procuration à Nathalie DUCHATEAU  
Jacqueline DANTAN n'ayant pas donné procuration

### **ABSENTS :**

Sarah VASSEUR

**Delphine DELPORTE a été élu Secrétaire de Séance.**

Le Maire soussigné certifie que la liste des délibérations de la séance du 05 février 2024 a été affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune le 09 février suivant conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Pour extrait conforme  
LE MAIRE,**

**N° 250 - CAF : RENOUVELLEMENT DE LA CHARTE SEJOURS VACANCES POUR LES ANNES  
2024 ET 2025**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis 2019, la commune propose un séjour « ski » lors des vacances d'hiver et a élargi en 2020 son offre en proposant également un séjour « été ». La Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais soutient financièrement ces actions ce qui permet de proposer des tarifs plus attractifs. Le dispositif lié à la charte de développement des séjours vacances étant reconduit à l'identique pour les années 2024 et 2025, il est proposé au conseil de signer cette charte.

Le Conseil Municipal,

Accepte, à l'unanimité, le renouvellement de l'adhésion de la commune à la charte de développement des séjours vacances proposée par la Caisse d'Allocations Familiales.

Autorise Monsieur le Maire à signer cette charte et toutes pièces utiles.

Pour extrait conforme,  
Le Maire

**publié sur le site le 21 février 2024**